

# Module 1 – La détermination de la peine



## FICHE DE L'ÉLÈVE

### A. Pour bien comprendre...

---

#### INTRODUCTION

Au Canada, l'emprisonnement est la peine la plus sévère qui peut être donnée à une personne qui a commis un crime. Il existe des règles, des principes et des objectifs qu'une ou un juge doit respecter lorsqu'elle ou il condamne une personne à être emprisonnée. On appelle cela la détermination de la peine, c'est ce que nous allons voir dans ce module.

#### A.1. Des mots qui portent à confusion !

Dans le droit canadien, plusieurs mots sont parfois confondus les uns avec les autres. Les questions suivantes présentent quelques exemples. Peux-tu les distinguer ?

1. Selon toi, quelle est la différence entre le « droit pénal » et le « droit criminel » ?

Réponse :

2. Selon toi, quelle est la différence entre une « prison » et un « pénitencier » ?

Réponse :



**❗ Savais-tu que...**

La différence entre une personne « détenue » et une personne « emprisonnée » est l'endroit où l'individu est incarcéré. La personne détenue est incarcérée dans un pénitencier, alors que la personne emprisonnée est une personne détenue dans une prison.

**📖 Définition – « Incarcération »**

Envoi d'une personne dans un pénitencier ou une prison.

3. Selon toi, quelle est la différence entre le « système judiciaire » et le « système correctionnel » ?

Réponse :

## B. « La personne accusée et déclarée coupable »

### B.1. La détermination de la peine

Lorsqu'une personne est déclarée coupable d'un crime, la ou le juge détermine sa peine.



#### Définition – « Peine »

Punition prévue par la loi pour avoir commis un crime.



#### ATTENTION !

Il existe plusieurs étapes entre l'arrestation d'une personne soupçonnée d'avoir commis un crime et la détermination de sa peine.



Pour en savoir plus, lis l'article « Quelles sont les étapes d'une poursuite criminelle au Canada ? » sur le site web de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/quelles-sont-les-etapes-d-une-poursuite-criminelle-au-canada>

1. Selon toi, comment la ou le juge détermine la peine appropriée ? Quels sont les éléments sur lesquels elle ou il s'appuie pour prendre sa décision ?

Réponse :



## B.2. Les limites prévues dans le *Code criminel*

Le *Code criminel* prévoit:

- les types de peines possibles pour chaque crime;
- la durée minimale ou maximale possible de la peine.

La peine que la juge ou le juge donne à la personne déclarée coupable doit respecter les limites prévues dans le *Code criminel*.

À l'aide de la version en ligne du *Code criminel*, nomme le ou les types de peines que la ou le juge peut donner et les limites à la durée de la peine pour chacune des infractions ci-dessous :



### Version en ligne du *Code criminel*

- Pour consulter la version en ligne du *Code criminel*, visitez le site web suivant : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/TexteComplet.html>
- Pour en apprendre plus sur le *Code criminel*, visitez le site web du ministère de la Justice du Canada, à l'adresse suivante : [https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/ccc/docs/Criminal%20Code%20Infographic\\_final\\_fra.pdf](https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/ccc/docs/Criminal%20Code%20Infographic_final_fra.pdf)

Source : Ministère de la Justice du Canada

Maureen est déclarée coupable d'avoir tué un animal d'assistance policière, en vertu de l'article 445.01(1) du *Code criminel*. Quels sont les types de peine que Maureen peut recevoir ?

Réponse :



**Pour en savoir plus sur les infractions mixtes**

Tu remarqueras que le *Code criminel* prévoit différentes possibilités de peine. Cela dépend si l'acte interdit est considéré comme un « acte criminel » (grave) ou une « infraction sommaire » (moins grave).

Pour en savoir plus, lis l'article « Les catégories de crimes et infractions au Canada : de quoi peut-on vous accuser ? » sur le site web de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/les-categories-de-crimes-et-infractions-au-canada-de-quoi-peut-vous-accuser>.

---

**Joey est déclaré coupable de l'acte criminel de meurtre au premier degré. Quelle est la peine que la ou le juge doit lui donner, en vertu de l'article 235(1) du *Code criminel* ?**

Réponse :

**Définition – « Emprisonnement à perpétuité »**

Peine d'emprisonnement qui dure toute la vie de la personne condamnée.

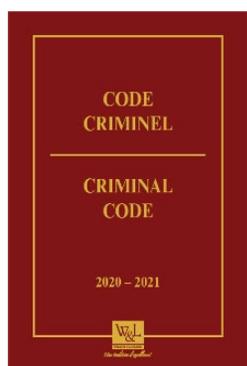
---

### B.3. Les objectifs et les principes de détermination de la peine

En plus des limites établies pour chaque infraction, la ou le juge doit également prendre en compte les objectifs et les principes de la peine. Ceux-ci sont aussi énoncés dans le *Code criminel*.

La peine a pour but de protéger la société et de contribuer à la prévention du crime, au respect de la loi et au maintien d'une société juste et sécuritaire. Lorsque la juge ou le juge fixe la peine, c'est pour un ou plusieurs des **6 objectifs** suivants :

1. dénoncer le crime;
2. dissuader les contrevenantes et contrevenants de commettre des crimes;
3. isoler les contrevenantes et contrevenants du reste de la société;
4. favoriser la réinsertion sociale des contrevenantes et contrevenants;
5. réparer les torts causés aux victimes;
6. susciter la prise de conscience et la responsabilisation des contrevenantes et contrevenants.



Lorsqu'il détermine la peine, la ou le juge doit prendre en compte certains **principes**. Par exemple :

- a) La peine est **proportionnelle** à la gravité du crime et au degré de responsabilité de la personne accusée.
- b) Des **circonstances aggravantes** sont liées au crime. Par exemple, la juge ou le juge doit donner une peine plus sévère dans les situations suivantes :



- la victime de l'infraction a moins de 18 ans;
- l'infraction est commise au profit d'une organisation criminelle;
- le crime est motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur la race; l'origine nationale ou ethnique; la langue; la couleur; la religion; le sexe; l'âge; la déficience mentale ou physique; l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre de la victime.

**c)** Pour les mêmes types de crimes commis dans des circonstances semblables, la **peine doit être semblable** ;

**d)** La ou le juge est obligé d'examiner la possibilité de donner une sanction **moins sévère** que l'incarcération ;

**e)** La ou le juge doit examiner les **sanctions substitutives raisonnables** dans certains cas. Par exemple, lorsque l'accusée ou l'accusé est une personne autochtone.



### Accusés autochtones : demander un rapport Gladue (3min12)



Pour mieux comprendre le point e) du texte sur les principes de la peine, visionnez la vidéo « Accusés autochtones : demander un rapport Gladue » sur Youtube:  
<https://www.youtube.com/watch?v=rj4QLkbd3PY>



### Savais-tu que...

La peine des jeunes âgés de plus de 12 ans et de moins de 18 ans qui sont déclarés coupables d'un crime n'est pas régie par le *Code criminel*. La peine est plutôt déterminée en fonction de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*. C'est pour cette raison

que les personnes mineures ont des peines moins sévères que les adultes.

---



### Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - principes (3 min 23)

Pour mieux comprendre les principes du système de justice pénale pour les adolescents, visionne la vidéo « Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – principes » sur Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=aujredpGFN4>

---



### Lis les énoncés suivants et détermine quel principe doit être pris en compte dans la détermination de la peine.

- 1) Jasmine a frappé Joseph parce qu'il est homosexuel.
- 2) Youssef a tué une jeune fille de 12 ans parce qu'il conduisait en état d'ébriété.
- 3) Alexis a volé 50 \$ de marchandise dans une épicerie. Alexis est une personne autochtone.
- 4) Karla a traversé de la drogue aux frontières canadiennes pour un gang de rue bien connu des policiers.
- 5) Lorsque Karla a traversé la drogue aux frontières canadiennes, elle ne connaissait pas le contenu de la valise qu'elle transportait. Son ami Rod lui avait dit que la valise contenait des souvenirs à rapporter au Canada pour ses amis.

## C. Le système correctionnel canadien en chiffres

---

### C.1. Vrai ou faux?

Réponds aux énoncés suivants par « vrai » ou « faux ».

- 1) Dans les prisons canadiennes, il y a plus d'adultes en détention provisoire qu'il y en a en raison d'une condamnation.



#### Définition – Détention provisoire

Lorsqu'une personne est détenue dans une prison en attente de son procès ou du prononcé de sa sentence.

---

- 2) Les Autochtones sont surreprésentés dans le système correctionnel.

- 3) Il y a 40 % des personnes incarcérées au Canada qui sont des femmes.

- 4) La majorité des personnes détenues sont confrontées à des problèmes de toxicomanie.

- 5) Au Canada, une femme détenue sur 10 souffre de problèmes de santé mentale.

## D. Glossaire

---

Termes	Définitions
Droit criminel	Droit qui règle les questions qui portent sur les <b>crimes uniquement</b> . Au Canada le <i>Code criminel</i> est la loi qui s'applique lorsqu'une personne commet un crime.
Droit pénal	Droit qui règle toutes les questions qui portent <b>sur les infractions et les crimes</b> . Par exemple, les infractions au Code de la route font partie du droit pénal.

## E. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [\*\*www.CliquezJustice.ca\*\*](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [\*\*www.cliquezjustice.ca/glossaire\*\*](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

**Loi,** *Code criminel* (Canada).

**Loi,** *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (Canada).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajefo** Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario